



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

Cérémonie d'inauguration du Centre de Secours Prioritaire de Basse-Terre
Bélost, Saint-Claude
Samedi 20 juin 2015

Mot de Monsieur Jacques BILLANT
Préfet de la Région Guadeloupe

C'est un plaisir et un honneur de m'adresser à celles et ceux qui, animés par un esprit de cohésion exceptionnel, répondent chaque jour sur le territoire, aux situations de détresse qui affectent la population guadeloupéenne, dans un seul but : secourir.

Je veux tout d'abord vous dire mon plaisir d'être ici à vos côtés pour saluer une étape importante dans l'amélioration continue du service public de secours et de lutte contre l'incendie, avec l'inauguration de ce nouveau centre de secours principal de la région Basse-Terre.

Il est symbolique à plus d'un titre.

Il est symbolique, d'abord, de la volonté de faire coïncider la modernité des moyens mis à votre disposition avec l'exemplarité des actions que vous menez chaque jour. Les conditions de vie et de travail des sapeurs-pompiers doivent être à la hauteur de leur engagement au service de nos concitoyens. Dans cet optique, l'amélioration de vos équipements et installations est une exigence d'efficacité autant qu'une marque de reconnaissance.

Importante pour vous, et pour nous, cette inauguration est également essentielle pour les habitants des 6 communes couvertes par le centre. Elle est, pour eux, la garantie d'une

sécurité quotidienne renforcée et d'une réponse opérationnelle rapide.

Ce centre de secours est symbolique, aussi, de la volonté de faire bénéficier la Basse Terre d'une offre de secours proche et de qualité au même titre que la Grande-Terre. C'était une volonté affirmée du Conseil d'Administration, de la Direction, des agents et des partenaires sociaux, de doter la région Basse-Terre d'un outil opérationnel permettant la réalisation dans des conditions adaptées des missions de secours,

En effet, ce nouveau centre permet d'équilibrer la distribution des secours sur les deux îles principales de l'archipel avec désormais une nouvelle structure en capacité d'accueillir les populations dans de bonnes conditions grâce aux différentes ressources de pilotage et de renforcement en cas de gestion de crise mais surtout de secourir rapidement un plus grand nombre de citoyens.

Enfin, ce centre de secours, est emblématique de l'action conjuguée, des élus, des sapeurs pompiers eux-mêmes et de l'État.

La construction de ce complexe est le résultat d'une longue gestation étalée sur plus de vingt-cinq ans pour aboutir à une mutualisation financière entre l'État et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe. De fait, l'État prend sa part dans la réalisation de ce bel ouvrage à hauteur de trois millions et demi d'euros (3.500.000 €) soit 36 % du coût total, au moyen du fonds exceptionnel d'investissement (FEI), un dispositif éphémère dont le SDIS (:Service Départemental d'Incendie et de Secours) a su profiter.

L'État a toujours accompagné et accompagnera toujours ses soldats du feu, je tiens à rappeler ici l'aide du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FNPRM), une aide unique aux SDIS des départements d'outremer, les aides européennes du Fonds Européen de développement Régional (FEDER) au titre notamment du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA), les discussions avec le programme INTERREG concernant le projet

d'école régionale.

Quels que soit vos projets ayez l'assurance que l'État vous soutiendra dans vos démarches afin de toujours améliorer le service rendu aux usagers.

Cette nouvelle structure adaptée pour remplir vos missions permettra d'améliorer encore le service indispensable que vous rendez chaque jour. C'est ce que je tiens à souligner en venant inaugurer, aujourd'hui, ce nouveau centre de secours principal

Il était grandement attendu et nécessaire. Il assurera en premier départ la couverture opérationnelle d'une population totale de 35 000 habitants comptant les villes de BASSE TERRE, SAINT CLAUDE, BAILLIF et VIEUX-FORT. Les équipes de ce centre interviendront également en deuxième départ de BOUILLANTE à CAPESTERRE BELLE EAU.

On le sait la progression de l'opération de réalisation a été fortement perturbée par des difficultés d'ordres d'abord géographiques, de dépassement de budget, d'adaptation des marchés, d'ordre météorologique et des quelques catastrophes naturelles qu'a essuyé notre département. Ce centre arrive donc avec du retard mais il est désormais là.

Et je voudrais insister sur le fait qu'un centre de secours n'est pas qu'une installation nouvelle, c'est un lieu dans lequel trouve à s'exprimer le sens inaltérable du devoir qui vous pousse chaque jour à agir au service de vos concitoyens. Ce sens de l'engagement, je veux très sincèrement mais aussi très simplement le saluer aujourd'hui.

Sur le terrain opérationnel le nombre d'interventions est d'environ 3 500 par an à raison de 70% de secours à personnes et 30% pour des interventions d'incendie et d'opérations diverses, et une de ses particularités opérationnelles tient d'ailleurs aux nombreuses demandes de secours en montagne.

Ici, en Guadeloupe, vous devez faire face à un secteur routier très accidentogène, un centre-ville historique avec beaucoup de construction traditionnelles présentant beaucoup de

risques, sans compter les multiples usines sur lesquelles il faut veiller (Bologne, Matouba, Capes Dolé), rappelons à ce titre votre formidable réactivité dans le secours de l'usine de matelas Baptistide qui avait pris feu en 2009. Encore une fois vous nous avez permis d'éviter le pire.

Notre région, nous le savons très bien, présente plus que d'autres sur le territoire national, des risques naturels que vous vous devez de prendre en compte chaque jour. Les montagnes et les rivières très prisées mais propices aux accidents, la mer, notre soufrière, je pense ici à toute la zone touristique du Sud Basse-Terre (Volcan, roches Gravées, Chutes du Carbet, Les Saintes, les forêts)

Sans compter les cyclones et les séismes donnant une importance toute particulière ici à la donnée para-sismique, car nous avons ici aux Antilles le plus fort niveau de sismicité de France. Ce complexe est d'ailleurs construit selon les règles parasismiques et catégorisé en classe 4. Ce qui signifie qu'il est susceptible de résister aux plus forts séismes connus dans la région. Il respecte également les règles para-cycloniques en vigueur, ce qui garantit son intégrité en cas de catastrophes naturelles. Cela en fait un point d'appui pour l'organisation des secours, mais aussi un point de repère et sans doute un abri sûr pour les populations environnantes.

Toutes ces données que je viens d'évoquer sont autant de spécificités de notre territoire auxquelles vous devez faire face au quotidien, et c'est au nom de l'État, mais surtout de toute la Guadeloupe que je vous adresse notre gratitude.

Une caserne de sapeurs-pompiers, c'est un groupe. Un groupe uni de professionnels et de volontaires qui partagent les mêmes valeurs; qui ont la charge de faire perdurer des traditions et de les transmettre. De les transmettre vers ces jeunes qui, à la suite de leurs aînés, font ce choix de s'engager pour la collectivité.

La Nation a une profonde affection pour celles et ceux qui, avec ô combien de courage, portent secours. Sans compter que l'engagement des sapeurs-pompiers, c'est aussi

l'engagement de leurs familles qui partagent le risque inhérent à toute mission.

Il se trouve qu'aujourd'hui on célèbre la fête nationale de votre grande famille.

A l'occasion de cette journée nationale, c'est donc cet engagement que l'État souhaite saluer et valoriser, un engagement total, qui peut aller jusqu'au sacrifice.

Je tiens à saluer vos actions dans le cadre de la lutte contre le Chikungunya récemment, vos actions en matière de sécurité routière, de prévention, pour votre présence indispensable lors de chaque grand rassemblement, votre aide précieuse lors de manifestations sportives, vos interventions éducatives auprès des jeunes, votre intervention ici ainsi que sur l'île sœur avec les groupes Cyno-techniques, votre appui le mois dernier lors de la visite du Président de la République. Tant de missions, et j'en oublis, que vous rendez à la collectivité.

Chers sapeurs pompiers volontaires, vous êtes la clef de voûte de notre système de sécurité civile, et votre disponibilité est gage de l'opérationnalité de notre dispositif. C'est un acte de solidarité et de fraternité qu'il convient sans cesse de valoriser et de promouvoir.

Je tiens à ce titre à rappeler la reconnaissance du volontariat par l'adoption par voie réglementaire et la codification de la charte du volontariat. Rappelons-nous la signature de cette charte par Manuel VALLS, alors Ministre de l'intérieur lors de sa visite en Guadeloupe en 2013. À ce titre, une rénovation du cadre juridique de l'indemnisation des SPV est prévue.

Chers sapeurs pompiers professionnels, je souhaite par l'intermédiaire de cette journée, que

tous nos concitoyens aient conscience que derrière l'uniforme qui vient les aider ou les sauver, derrière le sapeur pompier que vous êtes, il y a des exigences : de la formation, de l'entraînement physique, de la force morale, au détriment de la vie familiale et personnelle.

Vous avez fait le choix de donner aux autres le meilleur de vous. Dévouement, désintéressement, esprit de sacrifice, exigence professionnelle : voilà vos vertus, voilà votre morale, voilà votre honneur.

Je tiens à vous rendre à tous un vibrant hommage.

Mais rendre hommage à votre action, c'est une chose; encore faut-il en assurer l'avenir et la pérennité.

Rappelons que la Guadeloupe est le seul département « archipel » de France. A ce titre elle se trouve confrontée à un double problème de continuité territoriale. Entre la métropole et la Guadeloupe d'abord, l'information et la formation des hommes, mais aussi l'acheminement des matériels ou moyens de renforts posent la question du coût en temps et en argent de chaque mission.

Entre la Guadeloupe et ses îles proches ensuite, ou le maintien d'un potentiel opérationnel se heurte brutalement à l'économie d'échelle.

En dépit de la persistance d'un sous encadrement, les progrès réalisés en matière de ressources humaines, qualitativement et quantitativement sont sensibles et je vous en félicite, et je profiterai de cette tribune qui m'est offerte pour vous inviter à intégrer toujours plus la jeunesse dans vos actions ainsi qu'au sein de vos dispositifs.

Le service civique est d'ailleurs un magnifique outil dont vous pouvez vous saisir pour recruter des jeunes. En effet, **Le service civique**, est aujourd'hui sous utilisé par les SDIS

(471/40 000 en France). Pourtant il peut être un levier important pour le développement et la valorisation du volontariat de sapeur-pompier. Les jeunes engagés dans ce cadre par les services départementaux d'incendie et de secours, ont la possibilité d'être formés pour devenir sapeur-pompier volontaire, activité qu'ils pourront ensuite poursuivre au service de leurs concitoyens en parallèle de leur vie professionnelle et personnelle.

Le champ de l'insertion professionnelle doit également être exploré dans le cadre de la promotion du volontariat. Je crois que l'insertion par l'emploi peut devenir une voie à part entière, pour recruter des pompiers volontaires car il existe des demandeurs d'emplois volontaires et motivés et dont le recrutement en tant que sapeurs-pompiers volontaire peut favoriser le retour à l'emploi.

Pouvoir indiquer que l'on est sapeur-pompier volontaire sur un curriculum-vitae, c'est un gage de confiance pour tout employeur. Il nous faut donc renforcer les liens entre les partenaires de l'emploi (Diedcte (:direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe), pôle-emploi, mission locale, opérateurs d'insertion) et le SDIS(:Service Départemental d'Incendie et de Secours) . J'aurai à cœur d'y parvenir.

Je sais que le service public et le sens de l'intérêt général sont les valeurs les mieux partagées par les membres de la grande famille des sapeurs pompiers. Parce qu'elles vous sont chevillées au corps, ces valeurs vous permettent d'accomplir au quotidien la mission la plus noble qui se puisse imaginer: sauver des vies et préserver des territoires, des biens.

Je vous fais donc entièrement confiance pour insuffler au plus grand nombre votre dévouement et vos valeurs exemplaires, les valeurs de la république.

Toutes ces interventions que vous menez ne seraient possibles sans la remarquable réactivité du SDIS(:Service Départemental d'Incendie et de Secours) pour répondre à toutes les sollicitations opérationnelles et intervenir sur des fronts aussi divers. Ces missions exigent une parfaite coordination entre les services, et je tiens à souligner le travail au

quotidien fourni par vos équipes.

Le SDIS 971 rappelons le, c'est 19 Centres d'incendie et de Secours répartis en 2 centres de Secours Principaux (Basse Terre et Abymes) qui assurent un total de près 40 000 interventions annuelles plaçant le SDIS 971 dans les premiers rangs de sa catégorie.

En ce sens , je rappelle que l'État a maintenu et maintiendra son soutien aux sapeurs pompiers car l'excellence de votre travail le mérite et ce, malgré un contexte budgétaire contraint et difficile pour tous, il faut bien l'avouer.

Je tiens à ce titre à saluer l'effort financier consenti par le SDIS qui n'a pas hésité à se lancer depuis quelques années dans une vaste modernisation qui commence, on le remarque, à porter ses fruits tant administrativement qu'opérationnellement.

Ce qui me permet de revenir sur la sortie de la circulaire sur le Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP) du 5 juin 2015.

Cette circulaire marque un progrès dans la définition du périmètre de la mission de SUAP et de ses conditions d'exercice par les Services d'incendies et de Secours (SIS) en collaboration avec le SAMU, et conforte les principes majeurs d'organisation de la chaîne des secours et soins urgents.

De fait, elle confirme la mobilisation des sapeurs-pompiers pour assurer la couverture de proximité du territoire et la qualité de la réponse initiale, notamment de prompt secours, la compétence des médecins et infirmiers sapeurs-pompiers dans l'urgence, tout comme le rôle du Commandement des Opérations de Secours (COS).

Celui-ci est par ailleurs réaffirmé dans la circulaire du 8 juin 2015 du ministre de l'intérieur relative à la responsabilité de Monsieur le préfet en cas de crise, circulaire qui rappelle le

principe d'unité de commandement lors des opérations de secours et l'autorité du COS sur l'ensemble des moyens publics et privés mobilisés à cette occasion.

J'en profite d'ailleurs pour annoncer la création dans les mois avenir d'un conseil départemental de sécurité civile où le préfet réunira autour de lui l'ensemble des acteurs de la sécurité civile au de-là du champ strict des sapeurs pompiers pour débattre et définir les orientations stratégiques de la région. Car aujourd'hui les actions conduites par les services tels que le SDIS, les associations, et les chercheurs, doivent être partagées avec nos partenaires naturels que sont : les élus, les opérateurs publics et privés, afin d'apporter à la population la meilleure réponse possible.

Et ce dans la lignée de la prochaine signature du contrat pluriannuel du « Plan séisme Antilles » entre l'Etat et le Service départemental d'Incendie et de Secours.

J'ai été long, et un cocktail d'honneur nous attends.

Soldats du feu, je salue une nouvelle fois votre engagement au service de la population qui, je le sais, sait en retour manifester sa reconnaissance à des hommes et des femmes qui incarnent l'esprit de solidarité et de dévouement à l'intérêt général.

« Celui qui sauve une vie, sauve le monde entier ».

Cette phrase est devenue célèbre grâce à un film. Pour moi elle caractérise plus que tout la force de votre engagement.

Je vous remercie.